



PRÉFET  
DU CANTAL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## La Lettre des Services de l'État dans le Cantal

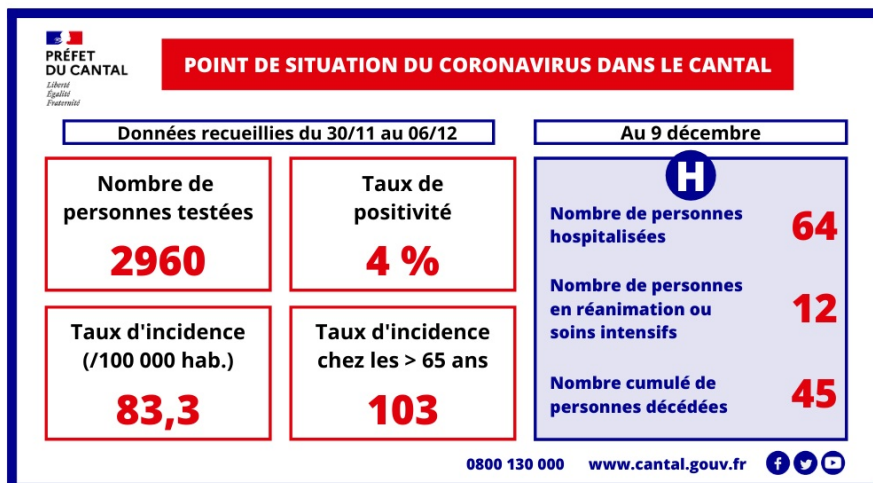
LSE du 11 décembre 2020

### #COVID19 : Point de situation

Si la situation sanitaire s'est améliorée depuis la mise en place du deuxième confinement, l'évolution à la baisse du nombre de contamination marque le pas depuis quelques jours. Ce constat fait par le Premier ministre lors de sa conférence de presse du jeudi 10 décembre s'applique également dans le Cantal, où **la tension hospitalière reste forte et le nombre de cas important, notamment dans les établissements médico-sociaux**, comme en témoigne, malheureusement, le nombre de personnes décédées en hausse constante. Dans ces circonstances, il faut continuer d'appliquer rigoureusement les mesures barrières et les protocoles sanitaires notamment dans les commerces, tout en limitant les déplacements et les brassages de population.

Dans ce contexte, les mesures prévues à partir du 15 décembre pour la deuxième étape du déconfinement seront plus strictes que celles initialement envisagées par le Gouvernement. Ainsi, **à compter du 15 décembre, un couvre-feu sera instauré de 20h à 6h, à l'exception du 24 décembre. Ce couvre-feu concernera le réveillon du Nouvel An le 31 décembre. Les attestations de déplacement dérogatoire deviendront nécessaires uniquement durant la période du couvre-feu.**

De plus les établissements recevant du public (cinémas, théâtres, salles de spectacles, enceintes sportives, musées...) dont la réouverture était prévue au 15 décembre, resteront fermés au moins jusqu'au 7 janvier 2021.





## Appel à la vigilance concernant le respect du protocole sanitaire dans les commerces, en particulier les GMS

Les derniers indicateurs sur l'évolution de l'épidémie montrent que le niveau de circulation du virus reste élevé, dans le département, comme au niveau national.

**Dans ce contexte, le préfet du Cantal souhaite rappeler aux gérants des commerces, en particulier des grandes et moyennes surfaces, ainsi qu'aux clients la nécessité de respecter strictement le protocole sanitaire renforcé mis en place depuis le 28 novembre dernier dans les commerces, afin de concilier la reprise de l'activité économique et la protection sanitaire de la population.**

Pour rappel, le protocole sanitaire pour les commerces prévoit notamment :

- **une jauge de 8 m<sup>2</sup> de surface de vente** ou de surface du local accueillant du public, avec une tolérance pour les personnes accompagnées (familles par ex.), ou nécessitant un accompagnement (personne âgée, adulte handicapé, etc.).
- **pour les magasins à partir de 400m<sup>2</sup>** : le respect de la jauge doit se matérialiser par la présence d'une **personne à l'entrée pour le comptage ou par la mise en place d'un dispositif de comptage**. Dans les magasins en dessous de ce seuil, la présence d'une personne à l'entrée n'est pas requise, le commerçant doit être en situation de connaître le nombre de personnes dans son magasin et faire cesser les nouvelles entrées lorsque la capacité maximale d'accueil est atteinte.
- **le respect de l'hygiène des mains** à l'entrée et du **contrôle du port du masque**
- **la recommandation d'un sens de circulation unique** à l'entrée et dans le magasin
- une **information renforcée du client** sur les mesures à respecter
- **la désignation d'un référent « Covid19 »**
- en cas de risque de constitution d'une file d'attente à l'entrée du magasin, un marquage au sol est recommandé à l'extérieur, pour faciliter le respect de la distanciation physique entre clients.
- la mise en place de **dispositifs pour lutter contre les points de regroupement**

- la **réduction des surfaces de contact**
- la **ventilation régulière des magasins**, soit de façon naturelle, soit par une aération mécanique

De plus les commerces sont invités à proposer des créneaux horaires de faibles affluences pour les personnes vulnérables.

Pour plus d'information sur le protocole sanitaire dans les commerces : <https://www.economie.gouv.fr/commerces-instauration-nouveau-protocole-renforce>

## Programme Petites Villes de Demain : un soutien cousu main pour 26 communes du Cantal



Le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités vient de publier les noms des **26 lauréats du programme "Petites Villes de Demain" dans le Cantal**, qui, aidés par les services de la Préfecture et de la DDT, s'étaient fortement mobilisés et impliqués pour répondre à l'appel à projet.

L'objectif de ce programme, annoncé par le Premier ministre il y a un peu plus d'un an, est d'accompagner et de concrétiser la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants, en apportant aux élus les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Ces collectivités pourront notamment mobiliser des crédits déployés par le Plan de relance afin d'accélérer leur transformation et de répondre aux enjeux en matière de transition écologique, démographique, numérique et de développement durable. Elles pourront bénéficier également, selon certaines conditions, d'un accompagnement par un chef de projet dont le financement sera très largement soutenu par l'État (75%).

L'enjeu est majeur pour ces « petites centralités » qui maillent le territoire cantalien et jouent un rôle clef pour les populations : accès aux équipements et aux services, bassin d'emploi, accès à la culture...Il s'agira de faire du « sur-mesure », de partir des territoires et de leurs projets, et de prendre en compte les enjeux et les fragilités propres de chaque collectivité.

Ce programme, particulièrement attendu dans le Cantal, où les centre-bourgs sont fragiles, sera piloté localement par la nouvelle Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) dont le préfet est le délégué territorial, et le directeur départemental des territoires le délégué adjoint.

## Plan #1Jeune1Solution

# Plan #1Jeune1Solution



**FACILITER L'ENTRÉE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE**

**ORIENTER ET FORMER 200 000 JEUNES VERS LES SECTEURS ET MÉTIERS D'AVENIR**

**ACCOMPAGNER PLUS PARTICULIÈREMENT LES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI EN CONSTRUISANT 300 000 PARCOURS D'INSERTION SUR MESURE**

**Ce plan va permettre de renforcer des dispositifs qui ont déjà fait leurs preuves, mais aussi de proposer des mesures nouvelles :**

- Accompagnement Intensif Jeunes renforcé. Nombre de places sur ce dispositif triplé dans le Cantal à partir du 1er janvier 2021
- Aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans
- Le Plan d'investissement dans les compétences renforcé par un financement de 800 000 € pour ajouter 100 parcours de formation
- Le doublement en trois ans du nombre de jeunes accompagnés vers une qualification dans les métiers du sports ou de l'animation
- 30 places supplémentaires pour la prestation « Valoriser Son Image Pro »
- 5 à 7 événements « Tous Mobilisés » par mois, répartis dans les 3 bassins d'emploi du Cantal
- Doublement de la Garantie Jeunes soit 100 000 jeunes supplémentaires (\*)
- 300 000 jeunes (\*) en contrat d'accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA, contractualisation et engagements par phases, suivi des étapes)
- Augmentation du nombre de services civiques, destinée à soutenir l'insertion des jeunes
- 1000 postes supplémentaires (\*) du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, destinés à préserver l'action associative en direction des publics en difficultés
- Une plateforme dédiée aux jeunes : [www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr)

(\*) chiffres nationaux



Le 23 juillet 2020, le Gouvernement a présenté le plan #1jeune1solution - doté d'une enveloppe de 6,5 Md€ - avec des mesures pour accompagner les jeunes de 16-25 ans face aux conséquences de la crise économique et sanitaire liée à la COVID-19.

**Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan France Relance et vise à ne laisser aucun jeune sans solution.**

**Dans le Cantal, les partenaires du service public de l'emploi (Pôle-Emploi, Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac et de l'arrondissement de Saint-Flour, Cap Emploi Cantal) et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sont pleinement mobilisés pour décliner ces mesures et accompagner les jeunes.**

Le 7 décembre, Serge Castel, préfet du Cantal, s'est rendu dans les locaux de Pôle Emploi Aurillac, pour donner une conférence de presse, en présence de Sébastien Faure-Rouquié, directeur Pôle Emploi Cantal-Issoire, d'Alain Laveissière, vice-président de l'AGESI (association porteuse de Cap Emploi), de Daniel Couteberges, directeur des Missions locales du Cantal, de Pierre Mathonier, président de la Mission locale arrondissement d'Aurillac, et d'Aline Hugonnet, administratrice de la Mission locale des Hautes Terres Nord-Ouest Cantal, afin de présenter la mise en œuvre du plan dans le Cantal.

Ce plan doit permettre de faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, de les orienter et les former vers les secteurs et métiers d'avenir, et d'accompagner plus particulièrement les jeunes les plus éloignés de l'emploi.



Dans le but de faciliter l'accès à l'emploi et à l'information, une plateforme dédiée aux jeunes est accessible : [www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr).

Au delà des mesures, ce plan est porteur d'un message d'espoir et tous les leviers sont mobilisés pour qu'il n'y ait pas de génération sacrifiée.

Plus d'informations sur : <http://www.cantal.gouv.fr/plan-1jeune1solution-a6902.html>

## Plan de relance : le calendrier des appels à projets est disponible



### Faciliter la participation aux appels à projets dans le cadre de « France Relance »

Le calendrier vous permet de suivre les appels à projets du Plan de relance : dates d'ouverture et de fermeture, thématique.

Chaque appel à projets est relié à la mesure « France Relance » dans laquelle il s'inscrit par l'intermédiaire d'un lien cliquable.

Pour chaque appel à projets en cours, vous trouverez les liens pour télécharger le cahier des charges et vous inscrire.

Les flèches de couleurs représentent les différentes phases d'appels à projets.

Les données de ce calendrier seront actualisées régulièrement.

[Consulter le calendrier des appels à projets.](#)

## Transition écologique : la boîte à outil à destination des élus



### Pour accélérer cet engagement des collectivités locales dans la transition écologique, une boîte à outils est également mise à disposition des élus.

Elle rassemble les principales ressources et outils sur les politiques publiques en faveur de la transition écologique et revient pas exemple sur les moyens de faciliter l'usage du vélo, améliorer le confort énergétique des habitants, restaurer la biodiversité, aménager durablement le territoire, anticiper les effets du changement climatique ou encore lutter contre la pollution lumineuse...

[En savoir plus](#)

## Congés payés : le Gouvernement apporte un soutien supplémentaire aux entreprises fermées du fait de la crise sanitaire

À l'occasion d'une réunion en visioconférence, Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Alain Griset, Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, ont annoncé aux organisations syndicales et patronales interprofessionnelles et aux organisations professionnelles de l'hôtellerie-restauration que **l'État prendrait en charge 10 jours de congés payés pour les entreprises les plus lourdement impactées par la crise sanitaire.**

Afin d'apporter un soutien aux professionnels qui rencontrent des difficultés pour faire face aux congés payés accumulés en période d'activité partielle, le Gouvernement a retenu une aide économique ponctuelle et non reconductible ciblée sur les secteurs très impactés, avec des fermetures sur une grande partie de l'année 2020.

[En savoir plus](#)

## Viabilité hivernale



Depuis le 14 novembre 2020 et jusqu'au 15 mars 2021, la direction interdépartementale des routes du Massif Central (DIR MC) renforce son organisation.

Pendant cette période, la DIR MC s'engage à intervenir 24h/24h sur le réseau autoroutier (A75 et A750) et sur les routes nationales 122, 102 et 88.

A cet effet, la DIR MC dispose de 71 engins de service hivernal et près de 450 agents sont mobilisés chaque hiver pour garantir la viabilité du réseau.

**Plus d'infos :**

<http://www.cantal.gouv.fr/viabilite-hivernale-2020-2021-a6914.html>

Service de la représentation de l'Etat  
et de la communication  
interministérielle  
Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72  
[prefcommunication@cantal.gouv.fr](mailto:prefcommunication@cantal.gouv.fr)



[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

© 2020 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 sendinblue